



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 24 mars 2026 — N° 46

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 10 h 01.

Moment de recueillement

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

À la fin de son intervention, M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget 2026-2027 qui constitue un dernier aveu d'échec aux Québécois pour le contrôle des dépenses et qui échoue à présenter un plan crédible de retour à l'équilibre budgétaire.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur la motion pour formuler un grief présenté par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), sous réserve de la recevabilité de cette dernière.

24 mars 2026

Au début de son intervention, Mme Zaga Mendez (Verdun) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement pour son manque d'action, dans son dernier budget, face à l'explosion du coût de la vie et à la crise du logement ainsi que pour sa renonciation à aller chercher de nouveaux revenus auprès des multimillionnaires et des milliardaires du Québec qui affaiblit nos services publics.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) et Mme Zaga Mendez (Verdun), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Paradis (Jean-Talon) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour la présentation d'un budget de nature éphémère, puisqu'il est basé sur une vision économique reniée par les deux candidats à la direction de la CAQ aspirants premier ministre dont les promesses respectives ne cadrent pas dans ce budget;

QU'elle déplore que le budget prévoie par contre un fonds politique partisan de 250 M\$ par année pour un total de 1,25 G\$ qui pourra être utilisé à la discrétion du député de Lévis ou de la députée de Sanguinet, selon la personne que les membres de la CAQ choisiront comme chef.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun) et M. Paradis (Jean-Talon), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

24 mars 2026

Mme la présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat : 5 heures 52 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant le discours sur le budget; 3 heures 7 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, incluant les commentaires de son porte-parole le 18 mars 2026 et son discours lors de la présente séance; 1 heure 56 minutes 15 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition, incluant les commentaires de sa porte-parole le 18 mars 2026 et son discours lors de la présente séance; 1 heure 18 minutes 45 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition, incluant les commentaires de son porte-parole le 18 mars 2026 et le discours du représentant du chef de ce groupe lors de la présente séance; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat se poursuit.

À 12 heures, Mme la présidente suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

En conséquence, conformément à l'article 52 du Règlement, le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun) et M. Paradis (Jean-Talon), est ajourné au nom de Mme Hébert (Saint-François).

Les travaux reprennent à 13 h 40.

24 mars 2026

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme Projet Cumulus.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) fait une déclaration afin de féliciter la Ferme Lansi pour son classement au palmarès des meilleurs troupeaux laitiers du Canada.

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) fait une déclaration afin d'appuyer les organismes du mouvement Le communautaire à boutte.

Mme Blouin (Bonaventure) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Club Optimiste de Saint-Godfroi.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre d'écoute de Laval.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Stéphane Desfossés.

24 mars 2026

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner la Journée Lavande pour l'épilepsie.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de souligner le travail du Centre d'archives régional de Portneuf.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. André-Médard Bourgault.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme Mon chez nous.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner la présence de membres de la Légion royale canadienne filiale 159 de Saint-Hubert en visite à l'Assemblée nationale.

Mme Dorismond (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de féliciter Enaldo Josaphat et Séphora Bethsaïda Jean-François, élèves de l'école secondaire Gérard-Filion lauréats du Gala Forces Avenir.

À 13 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

24 mars 2026

Les travaux reprennent à 14 h 07.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Bélanger, ministre responsable des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 23 Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 23.

Mme la présidente communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 204 Loi concernant la Ville de Gatineau

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 665-20260324)

M. Lévesque (Chapleau) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Gatineau.

La motion est adoptée.

24 mars 2026

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 204 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Biron, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2024-2025 de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

(Dépôt n° 666-20260324)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Skeete, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dépose :

La Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille;

(Dépôt n° 667-20260324)

Un document intitulé *Réserve et déclarations* concernant la Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille;

(Dépôt n° 668-20260324)

Une note explicative concernant la Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille;

(Dépôt n° 669-20260324)

24 mars 2026

Puis, il dépose la motion suivante :

QUE l'Assemblée nationale approuve la Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

(Dépôt n° 670-20260324)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de Mme Champagne Jourdain, ministre de la Famille, dépose :

Le plan stratégique 2026-2030 du Curateur public du Québec.

(Dépôt n° 671-20260324)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 10 février 2026 par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) concernant l'accès universel sans frais supplémentaires pour le soutien à domicile;

(Dépôt n° 672-20260324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 février 2026 par Mme Garceau (Robert-Baldwin) concernant le maintien de l'accès aux soins en obstétrique et en gynécologie dans la région de Québec;

(Dépôt n° 673-20260324)

La réponse à la question écrite n° 101 concernant l'accès aux mammographies au Nunavik, inscrite au Feuilleton et préavis du 24 février 2026 par M. Morin (Acadie);

(Dépôt n° 674-20260324)

La réponse à la question écrite n° 102 concernant la tuberculose au Nunavik, inscrite au Feuilleton et préavis du 24 février 2026 par M. Morin (Acadie).

(Dépôt n° 675-20260324)

24 mars 2026

Dépôts de rapports de commissions

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 11, 12, 17, 18, 19, 24 et 26 février ainsi que les 17, 18 et 19 mars 2026, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 676-20260324)

Dépôts de pétitions

M. Marissal (Rosemont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 867 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'instauration d'un taux d'augmentation maximal de la facture mensuelle des loyers.

(Dépôt n° 677-20260324)

Mme Poulet (Laporte) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 887 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'instauration d'un tarif unique pour tous les types de services de garde éducatifs.

(Dépôt n° 678-20260324)

24 mars 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Marissal (Rosemont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 877 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'instauration d'un taux d'augmentation maximal de la facture mensuelle des loyers.

(Dépôt n° 679-20260324)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Derraji (Nelligan) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Laflamme (Chicoutimi), conjointement avec M. Ciccone (Marquette), M. Grandmont (Taschereau), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne que du 23 mars au 2 avril, près de 1600 organismes communautaires dans 17 régions seront en grève pour dénoncer le manque de financement des organismes communautaires;

QU'elle réitère le rôle essentiel des organismes en milieu communautaire, souvent considérés comme une première ligne incontournable dans plusieurs secteurs;

QU'elle s'inquiète que les demandes de service pour les organismes communautaires ne fassent qu'augmenter;

24 mars 2026

QU'enfin, elle reconnaisse la nécessité d'investir dans les organismes en milieu communautaire adéquatement afin qu'ils puissent remplir pleinement leur mission.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 128 en annexe)

Pour : **88** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Julien, ministre des Transports et de la Mobilité durable, conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Grandmont (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime sa profonde tristesse à la suite de l'accident d'avion survenu à l'aéroport LaGuardia de New York, le 22 mars dernier;

QU'elle offre ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes;

QU'elle témoigne de sa solidarité envers l'ensemble des personnes touchées par cette tragédie;

QU'elle exprime également son soutien à l'ensemble des travailleurs et acteurs de l'industrie aérienne, durement éprouvés par cet événement;

QU'enfin, l'Assemblée nationale observe une minute de silence pour honorer la mémoire des victimes.

24 mars 2026

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du fait que le chef du Parti québécois a réitéré récemment lors d'une entrevue télévisée à Radio-Canada qu'il a l'intention coûte que coûte, s'il est élu, de tenir un référendum sur l'avenir politique du Québec lors de la prochaine législature.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 129 en annexe)

Pour : **87** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Nadeau-Dubois (Gouin), conjointement avec M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, M. Paradis (Jean-Talon) et M. Marissal (Rosemont), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des inquiétudes exprimées publiquement par le Directeur général des élections du Québec quant à l'absence d'encadrement législatif concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle par les partis politiques;

24 mars 2026

QU'elle prenne acte des appels pressants d'experts québécois à encadrer l'usage de l'intelligence artificielle en politique, notamment en vue de la prochaine campagne électorale;

QU'elle souligne qu'un code de bonne conduite non partisan a été élaboré à cette fin par des chercheurs québécois, reposant notamment sur des principes de transparence, d'usage responsable, de protection des données et de prévention de la désinformation;

QU'elle reconnaisse que l'absence de règles communes quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle par les partis politiques peut fragiliser la confiance du public envers la validité des informations disponibles en ligne et, par conséquent, envers les institutions démocratiques;

QU'en conséquence l'Assemblée nationale demande à l'ensemble des partis politiques représentés en son sein d'adhérer sans délai au Code de bonne conduite du Consortium de recherche, de formation et de mobilisation des connaissances en intelligence artificielle (IVADO).

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 130 en annexe)

Pour : **87** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Poulet (Laporte) présente une motion concernant les services de garde éducatifs à l'enfance; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

24 mars 2026

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun) et M. Paradis (Jean-Talon), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

24 mars 2026

Au cours de son intervention, Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale dénonce que, dans un contexte de tensions géopolitiques, d'incertitudes commerciales et de reconfiguration des échanges internationaux reconnu par le gouvernement lui-même, le budget 2026-2027 ne propose aucune vision structurante ni investissements significatifs pour renforcer la présence, la crédibilité et la capacité d'influence du Québec sur la scène internationale.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au cours de son intervention, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ et la ministre de l'Habitation pour la réduction significative des investissements dans la construction de logements sociaux et communautaires dans le budget 2026-2027, qui échoue à répondre à l'ampleur de la crise du logement et des besoins de la population en matière de loyers réellement abordables et qui contribue également à aggraver la crise de l'itinérance.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au cours de son intervention, Mme Prass (D'Arcy-McGee) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget 2026-2027 qui ne répond pas aux réels besoins en matière de prévention et de première ligne pour faire face à la crise en itinérance et aux besoins grandissants en santé mentale.

24 mars 2026

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et Mme Prass (D'Arcy-McGee), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Grandmont (Taschereau) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son manque d'ambition et de cohérence en matière de lutte aux changements climatiques ainsi que son soutien implicite à des projets incompatibles avec la protection de l'environnement et de la biodiversité dans le budget déposé par le ministre des Finances;

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour le sous-financement chronique du milieu communautaire, qui met à risque ses travailleuses et ses travailleurs qui tiennent à bout de bras une large part du filet social des Québécoises et des Québécois.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Prass (D'Arcy-McGee) et M. Grandmont (Taschereau), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Caron (La Pinière) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget 2026 2027 qui ne prévoit aucune mesure pour les ressources intermédiaires existantes ni pour le développement de nouvelles places essentielles aux personnes les plus vulnérables.

24 mars 2026

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Grandmont (Taschereau) et Mme Caron (La Pinière), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget 2026-2027 qui, contrairement à leur engagement, ne prévoit toujours pas la rémunération de l'ensemble des stages obligatoires dans le secteur public.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Grandmont (Taschereau), Mme Caron (La Pinière) et Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Le débat est ajourné au nom de M. Lévesque (Chapleau).

À 18 h 30, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 25 mars 2026, à 9 h 40.

24 mars 2026

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 20 mars 2026, à 11 h 15, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de M. Regimbal, avocat à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 26 Loi n° 1 sur les crédits, 2026-2027

La Présidente

NATHALIE ROY

24 mars 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Laflamme (Chicoutimi), conjointement avec M. Ciccone (Marquette), M. Grandmont (Taschereau), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey):

(Vote n° 128)

POUR - 88

Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Kelley (PLQ)	Morin (PLQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Paradis (PQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laflamme (PQ)	Poulet (IND)
(Prévost)	Dubé (IND)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Prass (PLQ)
(Orford)	Émond (CAQ)	Lakhoyan Olivier (IND)	Proulx (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Lamontagne (CAQ)	Provençal (CAQ)
Biron (CAQ)	Gagnon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blouin (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gentilcore (PQ)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Bouazzi (QS)	(Groulx)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Grandmont (QS)	Lemay (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Carmant (IND)	Guilbault (CAQ)	Lèvesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Setlakwe (PLQ)
(Portneuf)	Haytayan (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (PLQ)	Hébert (CAQ)	Malette (CAQ)	Tanguay (PLQ)
(La Pinière)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McGraw (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)

24 mars 2026

Sur la motion de M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 129)

POUR - 87

Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Laflamme (PQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dubé (IND)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
	Duranceau (CAQ)	Lakhoyan Olivier (IND)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Rotiroti (PLQ)
Blouin (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gentilcore (PQ)	Lemieux (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Lévesque (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bouazzi (QS)	Grandmont (QS)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Grondin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Malette (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Carmant (IND)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Cicccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)	
	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	
	Kelley (PLQ)		

24 mars 2026

Sur la motion de M. Nadeau-Dubois (Gouin), conjointement avec M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, M. Paradis (Jean-Talon) et M. Marissal (Rosemont) :

(Vote n° 130)

POUR - 87

Arseneau (<i>PQ</i>)	Cliche-Rivard (<i>QS</i>)	Lachance (<i>CAQ</i>)	Poulet (<i>IND</i>)
Asselin (<i>CAQ</i>)	Derraji (<i>PLQ</i>)	Lacombe (<i>CAQ</i>)	Poulin (<i>CAQ</i>)
Bachand (<i>CAQ</i>)	Déry (<i>CAQ</i>)	Laflamme (<i>PQ</i>)	Prass (<i>PLQ</i>)
Beauchemin (<i>PLQ</i>)	Dorismond (<i>CAQ</i>)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Proulx (<i>CAQ</i>)
Bélanger (<i>CAQ</i>)	Dubé (<i>IND</i>)	Lakhoyan Olivier (<i>IND</i>)	Provençal (<i>CAQ</i>)
(<i>Prévost</i>)	Duranceau (<i>CAQ</i>)	Lamontagne (<i>CAQ</i>)	Reid (<i>CAQ</i>)
Bélanger (<i>CAQ</i>)	Émond (<i>CAQ</i>)	LeBel (<i>CAQ</i>)	Rivest (<i>CAQ</i>)
(<i>Orford</i>)	Fontecilla (<i>QS</i>)	Lecours (<i>CAQ</i>)	Roberge (<i>CAQ</i>)
Bérubé (<i>PQ</i>)	Gagnon (<i>CAQ</i>)	(<i>Les Plaines</i>)	Rotiroti (<i>PLQ</i>)
Biron (<i>CAQ</i>)	Garceau (<i>PLQ</i>)	Lecours (<i>CAQ</i>)	Rouleau (<i>CAQ</i>)
Blouin (<i>CAQ</i>)	Gendron (<i>CAQ</i>)	(<i>Lotbinière-Frontenac</i>)	Roy (<i>CAQ</i>)
Bogemans (<i>CAQ</i>)	Gentilcore (<i>PQ</i>)	Leduc (<i>QS</i>)	Sainte-Croix (<i>CAQ</i>)
Boissonneault (<i>PQ</i>)	Girard (<i>CAQ</i>)	Lemay (<i>CAQ</i>)	Schmaltz (<i>CAQ</i>)
Boivin Roy (<i>CAQ</i>)	(<i>Groulx</i>)	Lemieux (<i>CAQ</i>)	Schneeberger (<i>CAQ</i>)
Bouazzi (<i>QS</i>)	Grandmont (<i>QS</i>)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Setlakwe (<i>PLQ</i>)
Bourassa (<i>CAQ</i>)	Grondin (<i>CAQ</i>)	(<i>Chapleau</i>)	St-Louis (<i>CAQ</i>)
Bussière (<i>CAQ</i>)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	Maccarone (<i>PLQ</i>)	Tanguay (<i>PLQ</i>)
Carmant (<i>IND</i>)	Haytayan (<i>CAQ</i>)	Malette (<i>CAQ</i>)	Tardif (<i>CAQ</i>)
Caron (<i>CAQ</i>)	Hébert (<i>CAQ</i>)	Martel (<i>CAQ</i>)	Thouin (<i>CAQ</i>)
(<i>Portneuf</i>)	Jacques (<i>CAQ</i>)	McGraw (<i>PLQ</i>)	Zaga Mendez (<i>QS</i>)
Caron (<i>PLQ</i>)	Jeannotte (<i>CAQ</i>)	Montigny (<i>CAQ</i>)	
(<i>La Pinière</i>)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Morin (<i>PLQ</i>)	
Charest (<i>CAQ</i>)	Julien (<i>CAQ</i>)	Nadeau-Dubois (<i>QS</i>)	
Charette (<i>CAQ</i>)	Kelley (<i>PLQ</i>)	Paradis (<i>PQ</i>)	
Cicccone (<i>PLQ</i>)	Labrie (<i>QS</i>)	Picard (<i>CAQ</i>)	